

40	31/05/2016	BE 0403.219.397	61	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	16145.00306	C 1.1

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **SOFINA S.A.**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue de l'Industrie

N°: 31

Boîte:

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0403.219.397

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

19-05-2015

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

06-05-2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2015

au

31-12-2015

Exercice précédent du

01-01-2014

au

31-12-2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.1, C 5.3.2, C 5.3.4, C 5.3.6, C 5.8, C 5.16, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

**MONSIEUR VEREY** David

Airlie Gardens 3  
W 8 7AJ Londres  
ROYAUME-UNI

Président du Conseil d'Administration

**MONSIEUR LANCKSWEERT** Dominique

Queensgate 56  
SW7 5JW London  
ROYAUME-UNI

Vice-président du Conseil d'Administration

**MONSIEUR BOËL** Harold

Avenue des Orangers 16  
1150 Woluwé-Saint-Pierre

BELGIQUE

Administrateur délégué

**MONSIEUR BOËL** Nicolas

Avenues des Grands Prix 75/14  
1150 Woluwé-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Administrateur

**COMTE DE MEEÛS D'ARGENTEUIL** Laurent

Howlet Place 6  
W2 1XA London  
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 07-05-2015

Administrateur

**MONSIEUR EMSENS** Jacques

Avenues des Fleurs 9  
1150 Woluwé-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Administrateur

**MONSIEUR PEUGEOT** Robert

Boulevard Suchet 7  
75001 Paris  
FRANCE

Administrateur

**MADAME PLOIX** Hélène

Quai des Orfèvres 42  
75001 Paris  
FRANCE

Administrateur

**MONSIEUR SINGH** Analijt

Aurangzebroad 15  
110011 New Delhi  
INDE

Administrateur

**MADAME SMITS** Hanneke

Castelnau 46  
SW13 9E London  
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 07-05-2015

Administrateur

**MONSIEUR TILMANT** Michel

Rue du Moulin 10  
1310 La Hulpe  
BELGIQUE

Administrateur

**MONSIEUR VERHOFSTADT** Guy

Lievestraat 2

9000 Gent  
BELGIQUE

Administrateur

**MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES (B00021)**

BE 0428.837.889  
Avenue Marcel Thiry 77/4  
1200 Woluwé-Saint-Lambert  
BELGIQUE

Début de mandat: 02-05-2014

Fin de mandat: 03-05-2017

Commissaire

Représenté directement ou indirectement  
par:

**MONSIEUR DOYEN** Xavier (A01202)

Avenue Marcel Thiry 77/4  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

---

\* Mention facultative.

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b><u>1.879.331.476</u></b>	<b><u>1.985.499.241</u></b>
<b>Frais d'établissement</b>	5.1	20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.2	21	<b>67.065</b>	<b>83.146</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.3	22/27	<b>195.693</b>	<b>135.361</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	195.693	135.361
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.4/5.5.1	28	<b>1.879.068.719</b>	<b>1.985.280.734</b>
Entreprises liées	5.14	280/1	749.636.318	748.044.957
Participations		280	749.636.318	748.044.957
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	876.280.799	943.585.927
Participations		282	876.280.799	931.085.941
Créances		283		12.499.986
Autres immobilisations financières		284/8	253.151.603	293.649.850
Actions et parts		284	251.401.772	293.645.267
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.749.831	4.583
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>56.153.033</u></b>	<b><u>81.890.576</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>1.733.029</b>	<b>3.085.577</b>
Créances commerciales		40	703.544	549.944
Autres créances		41	1.029.485	2.535.632
<b>Placements de trésorerie</b>	5.5.1/5.6	50/53	<b>51.411.951</b>	<b>76.114.714</b>
Actions propres		50	51.302.945	75.839.699
Autres placements		51/53	109.006	275.015
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>2.816.735</b>	<b>2.475.912</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	5.6	490/1	<b>191.318</b>	<b>214.373</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>1.935.484.510</u></b>	<b><u>2.067.389.817</u></b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>1.491.480.049</u></b>	<b><u>1.498.402.820</u></b>
<b>Capital</b>	5.7	10	<b>79.734.940</b>	<b>79.734.940</b>
Capital souscrit		100	79.734.940	79.734.940
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		11	<b>4.419.858</b>	<b>4.419.858</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>1.216.796.702</b>	<b>1.262.776.998</b>
Réserve légale		130	7.973.494	7.973.494
Réserves indisponibles		131	76.123.230	100.659.985
Pour actions propres		1310	51.302.945	75.839.699
Autres		1311	24.820.285	24.820.285
Réserves immunisées		132	192.155.815	202.155.815
Réserves disponibles		133	940.544.163	951.987.705
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14	<b>190.528.548</b>	<b>151.471.024</b>
			(+)/(-)	
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>7.517.526</u></b>	<b><u>6.635.594</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>7.517.526</b>	<b>6.635.594</b>
Pensions et obligations similaires		160	7.517.526	6.635.594
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>436.486.935</u></b>	<b><u>562.351.403</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.9	17		<b>202.556.665</b>
Dettes financières		170/4		202.556.665
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		202.556.665
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>435.317.294</b>	<b>358.733.213</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	227.752.042	
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	326.289	174.324
Fournisseurs		440/4	326.289	174.324
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	3.020.242	2.924.471
Impôts		450/3	126.082	232.404
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.894.160	2.692.068
Autres dettes		47/48	204.218.720	355.634.418
<b>Comptes de régularisation</b>	5.9	492/3	<b>1.169.641</b>	<b>1.061.525</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b><u>1.935.484.510</u></b>	<b><u>2.067.389.817</u></b>

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/74	<b>4.567.761</b>	<b>2.693.442</b>
Chiffre d'affaires	5.10	70	1.495.397	1.372.200
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	3.072.364	1.321.242
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/64	<b>22.429.052</b>	<b>19.624.643</b>
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	10.035.149	7.977.522
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	10.094.597	8.802.324
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	122.742	128.935
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	881.932	1.631.997
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	1.294.632	1.083.866
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-17.861.291</b>	<b>-16.931.201</b>
<b>Produits financiers</b>		75	<b>172.961.342</b>	<b>94.502.393</b>
Produits des immobilisations financières		750	159.505.486	92.086.804
Produits des actifs circulants		751	3.597	1.660.360
Autres produits financiers	5.11	752/9	13.452.259	755.228
<b>Charges financières</b>	5.11	65	<b>64.033.162</b>	<b>17.434.914</b>
Charges des dettes		650	5.181.913	5.298.851
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	58.851.250	12.136.063
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)</b>		9902	<b>91.066.889</b>	<b>60.136.277</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76	<b>84.630.357</b>	<b>67.802.659</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	60.596.391	47.231.388
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	19.276.893	19.807.462
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	4.757.073	763.808
<b>Charges exceptionnelles</b>		66	<b>60.777.777</b>	<b>43.411.117</b>
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	56.381.264	43.396.792
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	4.396.513	14.325
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>114.919.469</b>	<b>84.527.819</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	5.12	67/77	<b>39.843</b>	<b>-3.342.398</b>
Impôts		670/3	39.843	125.804

Ann.

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		3.468.202
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>(+)/(-)</b>	9904	<b>114.879.626</b>	<b>87.870.217</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789	<b>10.000.000</b>	
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9905	<b>124.879.626</b>	<b>87.870.217</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>276.350.650</b>	<b>232.483.699</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	124.879.626	87.870.217
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	151.471.024	144.613.482
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) 14	<b>190.528.548</b>	<b>151.471.024</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/6	<b>85.822.102</b>	<b>81.012.675</b>
Rémunération du capital	694	83.982.877	79.230.000
Administrateurs ou gérants	695	1.839.225	1.782.675
Autres allocataires	696		

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>267.045</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	27.500	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052	<b>294.544</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8122P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>183.898</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8072	43.581	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8122	<b>227.480</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	211	<b>67.065</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>940.543</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	140.857	
Cessions et désaffectations	8173	3.463	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>1.077.937</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>805.182</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	79.161	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	2.098	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>882.245</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b><u>195.693</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	XXXXXXXXXX	67.049
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	67.049	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P	XXXXXXXXXX	67.049
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275		
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325	67.049	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	26		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	<b>749.514.092</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	129.207	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	<b>749.643.299</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	<b>1.469.135</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471	0	
Reprises	8481	1.462.153	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	<b>6.982</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	280	<b><u>749.636.318</u></b>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	XXXXXXXXXX	<b>1.144.596.767</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362	13.042.197	
Cessions et retraits	8372	124.745.593	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	<b>1.032.893.371</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	XXXXXXXXXX	<b>212.760.826</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472	18.442.942	
Reprises	8482	59.024.074	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	15.567.122	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522	<b>156.612.572</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	XXXXXXXXXX	<b>750.000</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8542	<b>-750.000</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	282	<b><u>876.280.799</u></b>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	<b><u>12.499.986</u></b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		
Remboursements	8592	12.499.986	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>340.503.643</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363	85.193	
Cessions et retraits	8373	5.412.225	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	<b>335.176.611</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>46.858.376</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473	37.838.317	
Reprises	8483	110.164	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	811.689	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	<b>83.774.839</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	284	<b><u>251.401.772</u></b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	<b><u>4.583</u></b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	1.849.675	
Remboursements	8593	4.421	
Réductions de valeur actées	8603	100.005	
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)(-) 8623		
Autres	(+)(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8	<b><u>1.749.831</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653	<b><u>1.350.069</u></b>	

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ) ou (-) (en unités)	
<b>ADVENT MANAGEMENT BELGIUM</b> BE 0423.386.786 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b>  Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2015	EUR	120.613.361	-1.181.896
<b>FINABRU</b> BE 0832.085.301 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b>  Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2015	EUR	202.877.124	2.481.448
<b>INTERAMERICAN FINANCE</b>  Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg <b>LUXEMBOURG</b>  Actions ordinaires	7.488	100		31-12-2015	EUR	75.367.636	-21.801
<b>INTEREALTY FIN.</b>  Société anonyme Schiphol Boulevard 231B 1118 Schiphol <b>PAYS-BAS</b>  Actions Ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2015	EUR	57.033.613	-1.209.244
<b>REBELCO</b> BE 0403.262.256 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b>				31-12-2015	EUR	988.074.342	36.708.295

N°	BE 0403.219.397						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Actions ordinaires	8.099.999	99,99	0,01				
<b>SIDRO</b> BE 0403.215.439 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b> Actions ordinaires	1.313.202	99,99	0,01	31-12-2015	EUR	237.242.555	3.531.992
<b>SOFINA ASIA PRIVATE</b> Limited Company Battery Road 42-43 0499909 Singapour <b>SINGAPOUR</b> Actions ordinaires	3.000	100		31-12-2015	SGD	276.424	-23.575
<b>SOFILEC</b> Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg <b>LUXEMBOURG</b> Actions ordinaires	21.995	99,98	0,02	31-12-2015	EUR	200.308.983	9.969.974
<b>TRUFIDEE</b> Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg <b>LUXEMBOURG</b> Actions ordinaires	5.843.088	100		31-12-2015	EUR	1.240.795.070	49.336.737
<b>ADVENT BELGIUM</b> BE 0423.759.940 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b> Actions ordinaires "B"	1	0,01	99,99	31-12-2015	EUR	25.543	-385
<b>B &amp; W GROUP</b> Société anonyme Dale Road - Worthing 0 BN112BH West Sussex <b>ROYAUME-UNI</b> Actions ordinaires	400.000	20		30-09-2015	GBP	36.554.000	121.000
<b>IMAGINE HOLDING</b> BE 0550.457.677				31-12-2015	EUR	17.902.856	-202.263

N°	BE 0403.219.397						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Société anonyme Rue Père Eudore Devroye 43 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b> Actions ordinaires	30.888	49,92					
<b>GROUPE PETIT FORESTIER</b> Société anonyme Route de Tremblay 11 93420 Villepinte <b>FRANCE</b> Actions Ordinaires	1.244.172	43,26		31-12-2014	EUR	351.488.000	17.096.000
<b>BIOMERIEUX</b> Société anonyme Chemin de l'Orme 376 69280 Marcy L'Etoile <b>FRANCE</b> Actions Ordinaires	835.619	2,11		31-12-2014	EUR	863.300.000	65.200.000
<b>DECEUNINCK</b> BE 0405.548.486 Société anonyme Brugsesteenweg 374 8800 Roeselaere <b>BELGIQUE</b> Actions Ordinaires	23.461.513	17,49		31-12-2014	EUR	202.924.827	-3.419.289
<b>EURAZEO</b> Société anonyme Rue de Monceau 32 75008 Paris <b>FRANCE</b> Actions ordinaires	3.711.827	5,11		31-12-2014	EUR	3.595.022.000	110.846.000
<b>FINANCIERE VERDI</b> Société anonyme Bureaux de la Colline 194 92213 St Cloud <b>FRANCE</b> Actions ordinaires	7.766.974	13,93		31-12-2014	EUR	22.390.798	-13.857.132
<b>GL EVENTS</b> Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon <b>FRANCE</b>				31-12-2014	EUR	308.235.000	15.715.000

Actions ordinaires	2.983.530	13,17					
<b>LT PARTICIPATIONS</b>				31-12-2014	EUR	52.954.371	3.158.292
Société anonyme Rue du Val de Marne 35 75013 Paris <b>FRANCE</b>							
Actions Ordinaires	12.813	21,68					
Actions Privilégiées	9.502	16,08					
<b>M. CHAPOUTIER</b>				31-12-2014	EUR	48.132.000	2.537.000
Société anonyme Avenue du Docteur Durand 18 26600 Tain l'Hermitage <b>FRANCE</b>							
Actions Ordinaires	3.124	14,44					
<b>M.M.C.</b>				31-12-2014	EUR	22.924.000	864.000
Société anonyme Avenue du Docteur Paul Durand 18 26600 TAIN HERMITAGE <b>FRANCE</b>							
Actions ordinaires	12.742	16,56					
<b>MERSEN</b>				31-12-2014	EUR	346.765.000	30.604.000
Société anonyme Place des Voges 2 92051 La Défense Cedex <b>FRANCE</b>							
Actions Ordinaires	1.679.852	8,13					
<b>ORPEA</b>				31-12-2014	EUR	510.104.241	7.511.357
Société anonyme Rue de la Santé 115 75013 Paris <b>FRANCE</b>							
Actions Odinaires	3.180.000	5,28					
<b>POLYGONE</b>				31-12-2014	EUR	163.402.000	6.278.000
Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon <b>FRANCE</b>							
Actions ordinaires	123.781	13,6					
<b>PRIVALIA VENTA DIRECTA</b>				31-12-2014	EUR	25.165.000	-128.682.000

N°	BE 0403.219.397						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Société anonyme Calle Llull 113 08005 Barcelona <b>ESPAGNE</b>  Actions Class K	5.707.762	8,58					
<b>RAPALA</b> Société anonyme Arabianranta 6 00560 Helsinki <b>FINLANDE</b>  Actions ordinaires	7.500.000	19,23		31-12-2014	EUR	36.364.417	1.890.562
<b>RENDEX</b> BE 0461.785.227 Société anonyme Rijnkaai 93 2000 Antwerpen <b>BELGIQUE</b>  Actions ordinaires	18.047	14,2		31-03-2015	EUR	-488.613	-348.073
<b>SPARTOO</b> Société par actions simplifiée Rue Henri Barbusse 16 31800 Grenoble <b>FRANCE</b>  Actions ordinaires A, B,D	511.816	18,13		31-12-2014	EUR	24.035.070	-108.926
<b>TOUAX</b> Société en commandite par actions Tour Arago-rue Bellini 5 92806 Puteaux La Défense cedex <b>FRANCE</b>  Actions ordinaires	274.718	4,67		31-12-2014	EUR	85.321.000	5.524.000

N°	BE 0403.219.397	C 5.5.2
----	-----------------	---------

**LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
TRUFIDEE  Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	C
SOFILEC  Société anonyme Boulevard II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	C

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF****PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé  
Montant non appelé

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis  
d'un mois au plus  
de plus d'un mois à un an au plus  
de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	<b>109.006</b>	<b>275.015</b>

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter  
Intérêts courus à recevoir

Exercice
51.521
139.798

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 79.734.940	79.734.940

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions  
actions ordinaires

Codes	Montants	Nombre d'actions
	79.734.940	34.250.000
8702	XXXXXXXXXX	19.475.847
8703	XXXXXXXXXX	14.774.153

Actions nominatives  
Actions au porteur et/ou dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	1.455.969
8722	625.409
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE**

**Structure de l'actionariat :**

La dernière déclaration de franchissement de seuil notifiée par Union Financière Boël s.a, Henex s.a, Société de Participations Industrielles s.a et Mobilière et immobilière du Centre s.a, la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés, date du 26 août 2015.

Il résulte de cette déclaration que ces actionnaires, ainsi que Sofina s.a elle-même, détenaient des actions de Sofina s.a dans les proportions suivantes:

	Nombre	%
Union Financière Boël s.a	6.638.796	19,38%
Henex s.a	5.740.000	16,76%
Société de Participations Industrielles s.a	5.407.710	15,79%
Mobilière et immobilière du Centre s.a	656.648	1,92%
Sofina s.a	478.638	1,40%
TOTAL	18.921.792	55,25%

Les mêmes parties avaient déclaré en 2013 un franchissement de seuil passif, consécutif à la constatation de l'existence d'un consortium entre société de Participations Industrielles s.a, Union Financière Boël s.a et Mobilière et Immobilière du Centre s.a, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Suite à ce franchissement de seuil, les sociétés consortiales disposent d'un contrôle de droit sur Sofina (plus de 50% des titres conférant le droit de vote).

Les parties ayant introduit la déclaration ont stipulé qu'il n'y a de contrôle ni sur la Société de Participations Industrielles s.a, ni sur l'Union Financière Boël. s.a, ni sur la société Mobilière et Immobilière du Centre s.a.

La société n' a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception d'une clause contenue dans l'émission d'obligations et warrants rendue publique le 04 septembre 2012, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 mai 2013.

La Sofina détenait au 31 décembre 2015 625,409 actions propres, représentant 1,83 % de son capital social.

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	227.752.042
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	227.752.042
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	42	<b>227.752.042</b>
--	----	--------------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

	8912	
--	------	--

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	8913	
--	------	--

**DETTES GARANTIES**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	9061	
--	------	--

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés  
 Dettes de location-financement et assimilées  
 Etablissements de crédit  
 Autres emprunts  
 Dettes commerciales  
 Fournisseurs  
 Effets à payer  
 Acomptes reçus sur commandes  
 Dettes fiscales, salariales et sociales  
 Impôts  
 Rémunérations et charges sociales  
 Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts**

Dettes fiscales échues  
 Dettes fiscales non échues  
 Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale  
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	98.656
450	27.427
9076	
9077	2.894.160

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Intérêts courus

Exercice
1.169.641



**RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS****RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Plus-values de change réalisées

Produits financiers divers

Revenus d'options

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	61.407	282.489
	315	14.361
	13.160.840	400.679
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	1.095.239	464.453
	145.870	120.251
	32.629.900	1.773.721
	1.130.185	2.149.114
	23.360.419	7.167.825
	392.548	345.763

**Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement****Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Moins-values de change réalisées

Frais relatifs au portefeuille

Frais sur dérivés

Moins-values réalisées sur actifs circulants

Ecart de conversion

Frais bancaires

Exercice

**RÉSULTATS EXCEPTIONNELS****Ventilation des autres produits exceptionnels**

Annulation dividende sur actions propres

4.757.073

**Ventilation des autres charges exceptionnelles**

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Réductions et reprises de réductions de valeur sur actions et parts  
Plus et moins values sur actions et parts  
Revenus définitivement taxés

Codes	Exercice
9134	<b>36.726</b>
9135	36.651
9136	
9137	75
9138	<b>3.117</b>
9139	3.117
9140	
	-2.827.260
	2.721.032
	-121.036.303

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives  
Revenus définitivement taxés

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	69.166.121
9142	
	69.166.121
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)  
Par l'entreprise

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	139.763	84.007
9146	532.720	372.872
9147	4.803.581	4.361.738
9148	19.807.500	18.880.833



N°	BE 0403.219.397	C 5.13
----	-----------------	--------

- Dérivés sur devises USD/EUR -588.632,67 EUR

2° Droits de préemption consentis et conventions diverses 620.219.227,60 EUR

-----

**LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

La société accorde aux membres de son personnel, dans le cadre d'un règlement de pension, un régime complémentaire de pension de retraite et de survie qui est couvert par une assurance groupe. Une provision couvre l'écart entre d'une part la valeur actualisée en fin d'exercice des engagements de la société calculée sur base des services passés et des traitements projetés et, d'autre part, l'estimation.

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1	<b>749.636.318</b>	<b>748.044.957</b>
Participations	280	749.636.318	748.044.957
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances sur les entreprises liées</b>	9291		<b>57.836</b>
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		57.836
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	<b>113.852.753</b>	<b>267.734.060</b>
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	113.852.753	267.734.060
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	1.034.728	1.799.090
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	282/3	<b>876.280.799</b>	<b>943.585.927</b>
Participations	282	876.280.799	931.085.941
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		12.499.986
<b>Créances</b>	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>Dettes</b>	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

Conditions principales des garanties constituées

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Conditions principales des autres engagements

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	<b>42.000</b>
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	60.000
95083	

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

N°	BE 0403.219.397	C 5.17.1
----	-----------------	----------

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

**Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

200

**Etat des personnes occupées****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	34,4	21,5	12,9
Temps partiel	1002	5,9		5,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	39	21,5	17,5
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	57.683	36.267	21.416
Temps partiel	1012	6.231		6.231
Total	1013	63.914	36.267	27.647
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	8.443.294	7.087.113	1.356.181
Temps partiel	1022	1.651.303		1.651.303
Total	1023	10.094.597	7.087.113	3.007.484
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	50.354	28.268	22.086

<b>Au cours de l'exercice précédent</b>	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	40,1	21,3	18,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	63.277	34.785	28.492
Frais de personnel	1023	8.802.324		2.674.310
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	49.745	27.062	22.683

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)****A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par sexe et niveau d'études**

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

**Par catégorie professionnelle**

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	33	6	37,7
110	33	6	37,7
111			
112			
113			
120	21		21
1200			
1201	6		6
1202	5		5
1203	10		10
121	12	6	16,7
1210			
1211	6	1	6,8
1212	4	1	4,8
1213	2	4	5,1
130	11	3	13,3
134	22	3	24,4
132			
133			

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise****Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice****Entrées****Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2
210	2		2
211			
212			
213			

**Sorties****Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	2	3	4,3
310	2	2	3,6
311		1	0,7
312			
313			
340		1	0,8
341			
342			
343	2	2	3,5
350			

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	8	5811	9
Nombre d'heures de formation suivies	5802	431	5812	375
Coût net pour l'entreprise	5803	72.462	5813	15.915
dont coût brut directement lié aux formations	58031	66.461	58131	13.009
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	6.001	58132	2.906
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

# RÈGLES D'ÉVALUATION

## FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces frais et immobilisations font, en principe, l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis le plus élevés.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement au taux maximal fiscalement admis.

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, globalement ou par lots identifiés. Les frais accessoires relatifs à leur cession sont enlevés du prix de cession.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque poste est effectuée, en utilisant des critères variant suivant l'importance des droits sociaux détenus dans la société concernée, de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée. Cette évaluation est basée sur l'une ou l'autre des valeurs traditionnellement utilisées pour de telles appréciations et, notamment, sur la valeur intrinsèque ou de rendement des sociétés à portefeuille liées et sur la quote-part dans les fonds propres, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte d'une éventuelle différence de consolidation, pour les autres sociétés ; les entreprises cotées non liées sont cependant, en principe, évaluées sur base de leur cours de bourse en fin d'exercice tandis que la valeur retenue pour les entreprises en liquidation est basée sur leur capital de liquidation. L'évaluation ainsi établie est modifiée, le cas échéant, par la prise en considération, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation ainsi retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement d'une réduction de valeur.

Aucune réévaluation n'est, en principe, actée.

Les immobilisations financières autres que participations, actions et parts font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

## CREANCES A PLUS D'UN AN ET CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

### PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces placements et valeurs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires sont pris directement en charges. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La valeur de réalisation en fin d'exercice est le cours de bourse pour les titres cotés et la valeur vénale pour les autres actifs.

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions sont reprises en résultats dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

### DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

## COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN MONNAIES ETRANGERES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros au cours du jour de l'opération et évalués en fin d'exercice sur la base du cours de change établi par la Banque Centrale Européenne le dernier jour ouvrable de l'exercice ; pour les monnaies étrangères pour lesquelles un tel cours n'est pas publié par la Banque Centrale Européenne, le taux de change de référence est basé sur les cours des transferts bancaires à New York à cette même date.

Sont actés en autres produits financiers, ou autres charges financières, suivant le cas, les différences de change réalisées sur actifs autres qu'immobilisations financières ou titres figurant en placements de trésorerie et sur passifs, libellés en monnaies étrangères. Par ailleurs, les écarts de conversion sur ces mêmes rubriques sont actés en charges si leur solde net, par devise, est négatif et en comptes de régularisation s'il est positif.

Informations complémentaires  
Suppression titres au porteur :

Le 22/12/2015, le commissaire a émis un rapport indépendant sur les constatations de fait quant au respect des dispositions visées à l'article 11 de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur.

# Rapport du Conseil d'Administration

L'année 2015 aura été à bien des égards une année difficile. Le climat de peur instauré en Europe suite notamment aux tragiques événements parisiens a pesé sur le climat des affaires. La dépréciation de la monnaie européenne, la politique accommodante de la Banque centrale européenne et la baisse des taux d'intérêt qui en est le corollaire, les cours du pétrole à leur plus bas historique, le climat économique morose des pays émergents et le ralentissement des BRICs sont autant de facteurs générateurs d'incertitude. Dans ce cadre, l'OCDE a revu à la baisse ses perspectives pour 2016, tablant sur une croissance mondiale de 3% avec les mêmes divergences entre zones géographiques que l'an dernier (2% aux USA, 1,4% dans la zone Euro, 6,5% en Chine et 7,4% en Inde). Au niveau des marchés financiers, l'année 2015 aura été moins bonne que l'année précédente, l'indice MSCI World par exemple passant de 19,5% de gains en 2014 à 10,42% en 2015, mais avec toujours autant de disparités entre l'Ouest et l'Est, l'indice MSCI Emerging Markets passant lui de 11,4% de gain en 2014 à 5,23% de perte un an plus tard.

Dans ce contexte macroéconomique et financier toujours complexe, la Sofina a vu ses fonds propres progresser de € 4.651 millions au 31 décembre 2014 à € 5.208 millions au 31 décembre 2015, soit respectivement € 138,02 et € 154,89 par action. Ces chiffres correspondent à une progression de 12,0% par action (13,46% compte tenu du dividende net distribué en 2015).

L'exercice écoulé a vu la Sofina mettre en œuvre les orientations stratégiques validées par le Conseil en 2014 dans chacun des trois modes

d'investissement principaux que sont (i) les investissements directs minoritaires dans des sociétés cotées ou non, en croissance et à actionariat concentré, où elle est représentée au sein des organes de gestion et au travers desquels elle poursuit une stratégie à long terme, (ii) les souscriptions dans des fonds de Private Equity caractérisés par des relations historiques créées avec des gestionnaires de premier rang offrant à la Sofina une exposition accrue en dehors d'Europe et (iii) les investissements réalisés avec des fonds ou sociétés patrimoniales proches du groupe Sofina dans des sociétés non cotées exposées aux économies ou secteurs à plus forte croissance.

Pour ce faire, les équipes ont été renforcées par l'arrivée de quatre nouveaux collaborateurs, dont un au sein du bureau de Singapour. La Sofina a adopté une nouvelle signature, «*Purpose and Patience*», qui reflète les facteurs de différenciation dans le monde de l'investissement : une vision long terme et son apport aux sociétés dans lesquelles elle investit. Le soutien apporté aux entrepreneurs et familles qui cherchent à faire croître leur société avec son aide, croissance qui est alors source de progrès et d'innovation, est pour eux la raison d'être de son investissement. Aux côtés de chantiers internes dédiés aux sujets de la communication et de l'origination des dossiers, le management s'est aussi penché sur le thème des services prestés au profit des sociétés du portefeuille, la gestion des talents dans une organisation collaborative, la structure juridique du groupe et le suivi systématique des investissements réalisés. Ces chantiers continueront en 2016.

*La Sofina a adopté une nouvelle signature, « Purpose & Patience », qui reflète les facteurs de différenciation dans le monde de l'investissement : une vision long terme et son apport aux sociétés dans lesquelles elle investit.*

Comme les années précédentes, la société a travaillé en 2015 à la gestion de sa trésorerie, au monitoring de ses coûts et à sa politique de couverture de change. Elle a aussi formalisé la revue de la thèse d'investissement de chacune des sociétés significatives du portefeuille. Cette analyse a débouché en 2015 sur la sortie complète du portefeuille de Suez Environnement.

En termes d'investissements, en ce qui concerne son premier pôle d'activité, la Sofina, comme indiqué dans son rapport financier semestriel, renforcé sa présence au capital de Sibelco par de nouveaux achats d'actions ainsi que dans GL events à l'occasion de l'exercice d'Obligations Remboursables en Actions («ORA») émises en 2012. Outre la sortie totale de Suez Environnement, la Sofina a cédé des actions en SES, Eurazeo, Colruyt, Engie, Touax et Total entre autres. Globalement, Sofina a été un vendeur net en 2015.

Au niveau des fonds de Private Equity, le groupe Sofina a continué la gestion active des relations à long terme qu'elle développe depuis des décennies avec les meilleurs gérants de fonds à travers le monde. Leur rentabilité a continué à contribuer positivement aux bonnes performances de la Sofina, portée à nouveau en 2015 par les distributions provenant notamment des Etats-Unis, la progression des valorisations et l'évolution favorable du dollar. Le groupe a souscrit pendant l'année à 34 fonds pour un montant total de €329 millions, contre 29 et €212 millions en 2014. Le montant global de ses engagements non appelés à fin 2015 s'élevait à €641 millions, contre €524 millions un an plus tôt.

La valeur du portefeuille dans le bilan consolidé est passée de €1.142 millions au 31 décembre 2014 à €1.393 millions au 31 décembre 2015.

Le groupe Sofina a participé à des appels de fonds sur l'année pour un total de €239 millions et a reçu des distributions pour un montant global de €202 millions. Le second pôle d'activité aura ainsi dégagé un flux de liquidités de €43 millions sur l'année. La Sofina a également décidé en 2015 de liquider son portefeuille de hedge funds par des cessions d'actifs étalées sur 2015 et 2016. Ce portefeuille ne représentait plus qu'une valeur estimée de €86 millions à fin 2015.

En ce qui concerne le troisième style d'investissement, dénommé «Sofina Croissance», l'année 2015 a été particulièrement animée. La Sofina a ainsi investi dans les sociétés suivantes :

- **Istolbs**, société américaine spécialisée dans la vente en ligne notamment d'objets d'art et de décoration ;
- **Knewton**, site américain actif dans l'éducation adaptative ;
- **Practo**, société active dans les logiciels à destination du secteur médical (praticiens, hôpitaux et patients), leader en Inde et en Asie du Sud-Est ;
- **Souq.com**, site de commerce en ligne au Moyen-Orient, comparable à Amazon en Occident ;
- **Pine Labs**, société active dans les technologies de paiement, principalement en Inde ;
- **Hector Beverages**, producteur indien de la marque «Paper Boat», jus de fruits à base de recettes traditionnelles.

L'ensemble de ces investissements a été réalisé aux côtés d'investisseurs professionnels de confiance proches de la Sofina.

Ces dossiers illustrent des thématiques de croissance (e-commerce, Asie, vieillissement des populations, éducation) et présentent un profil « risque et rendement » plus élevé que celui rencontré dans le premier pôle d'activités. Les pourcentages de détention varient de quelques 2% (Souq.com) à 10% (Hector Beverages) du capital, et les montants investis ne dépassent en général pas €25 millions en mise de fonds initiale. Au niveau des sorties, la Sofina a cédé en 2015 sa participation dans la société Accelyst, holding de détention des actions de la société indienne Freecharge ainsi que dans One Champion Asia, détenteur des titres de la société coréenne Innocean Worldwide.

Tout au long de l'année et dans chacun de ses pôles d'investissement, la Sofina a continué à soutenir en permanence les sociétés de son portefeuille au travers de sa présence dans leurs organes de gestion, par les contacts réguliers qu'elle entretient avec eux et, le cas échéant, de manière capitalistique. Investisseur professionnel à long terme, Sofina met tout en œuvre pour développer son profil de partenaire de confiance pour les sociétés de croissance.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le bénéfice consolidé s'élève à €307,2 millions, contre €286,9 millions pour l'exercice précédent. Au niveau de la Sofina s.a., un bénéfice de €114,8 millions est enregistré à fin 2015, contre €87,9 millions en 2014.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende unitaire brut de €2,45, en augmentation de €0,17 par action.

Le dividende net augmentera de €0,08 par action, augmentation identique à celle appliquée au dividende attribué en 2015, et après absorption par la société de la hausse du précompte mobilier. Cette majoration est en ligne avec la politique de la société depuis 1956, année de la constitution de la Sofina actuelle, de proposer un dividende en augmentation régulière.

La Sofina détenait, au 31 décembre 2015, 625.409 actions propres, représentant 1,83% de son capital social. Conformément à sa politique en la matière et sur base des autorisations reçues en Assemblée Générale, elle a continué ses achats opportunistes sur le marché et a réalisé en 2015 quinze opérations d'achat portant sur un total de 242.928 actions propres. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2015 a par ailleurs décidé l'annulation de 500.000 actions propres. La société a enfin vendu conformément à la loi du 21 décembre 2013 41.777 anciennes actions au porteur dont les titulaires ne se sont pas fait connaître et en a versé le produit de la vente à la Caisse des dépôts et consignations.

A titre d'information, les cours extrêmes de clôture de l'action Sofina sur Euronext Bruxelles en 2015 ont été de €107,25 et de €86,40, alors que le cours s'est apprécié sur l'année de quelques 19%.

Depuis la clôture de l'exercice, la Sofina a poursuivi activement ses activités de recherche de nouvelles opportunités d'investissement et

*Tout au long de l'année et dans chacun de ses pôles d'investissement, la Sofina a continué à soutenir en permanence les sociétés de son portefeuille au travers de sa présence dans leurs organes de gestion, par les contacts réguliers qu'elle entretient avec eux et, le cas échéant, de manière capitalistique. Investisseur professionnel à long terme, Sofina met tout en œuvre pour développer son profil de partenaire de confiance pour les sociétés de croissance.*

de soutien aux sociétés et fonds en portefeuille. Des allègements sélectifs, en ligne avec la politique pratiquée ces dernières années, ont été réalisés. En ce qui concerne les sociétés cotées en portefeuille, la Sofina est restée sujette aux fluctuations boursières particulièrement volatiles en ce début d'année 2016. Il n'y a pas eu sinon d'événement depuis la fin de l'exercice précédent susceptible de modifier de manière significative la liquidité, la solvabilité et la rentabilité de la société.

La société n'a pas de succursale ni d'activité de Recherche et Développement.

Harold Boël, Chief Executive Officer, atteste au nom et pour compte du Conseil d'Administration que, à sa connaissance :

- a. *les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises consolidées globalement;*
- b. *le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises consolidées globalement, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

Le Conseil a apprécié de nouveau la qualité du travail fourni par les collaborateurs de la société, notamment au regard des différents chantiers liés à l'implémentation stratégique, des nombreuses opérations et analyses d'opportunités d'investissement, et de la gestion quotidienne des affaires

et du portefeuille. Le Conseil, conscient de la masse de compétences, d'expérience et d'enthousiasme tient, au nom des actionnaires, à remercier l'ensemble des collaborateurs de leur implication permanente. La qualité de l'environnement de travail, en particulier au regard de la prévention des risques psychosociaux, a été un sujet d'attention pour la société; de nombreuses initiatives ont été prises pour assurer que, malgré une charge de travail importante, la Sofina continue d'être un lieu d'épanouissement professionnel.

L'Assemblée Générale du 6 mai 2016 verra le mandat d'Administrateur de Sir David Verey CBE, Chairman de la société, et de Harold Boël, Chief Executive Officer, arriver à échéance.

Il sera proposé de les renouveler.



# Déclaration de gouvernance d'entreprise

En matière de gouvernement d'entreprise, la présente déclaration contient les informations requises par le Code des sociétés ainsi que par le Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009 («le Code»), que la société a adopté comme code de référence. Celui-ci est disponible sur le site de la Commission Corporate Governance ([www.corporategovernancecommittee.be](http://www.corporategovernancecommittee.be)).

La société adapte de façon régulière sa Charte de Gouvernance d'entreprise, ses Règlements d'ordre intérieur du Conseil, ses Règlements du Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi que son Code de Conduite interne afin d'y intégrer les évolutions législatives, réglementaires, statutaires ou factuelles.

Ces différents documents sont en permanence consultables sur le site internet de la société (<http://www.sofina.be>).

## 1. Dérogations au Code de Gouvernance d'entreprise

Conformément au principe «*comply or explain*» retenu par le Code et consacré par l'article 96 §2 du Code des sociétés, les explications relatives à certaines dispositions du Code sont fournies ci-dessous. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux articles du Code.

### • **La Structure de Gouvernance**

Le Management Exécutif vise les Administrateurs Exécutifs et les «Autres Dirigeants», dont cette qualité leur a été reconnue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Aucun formalisme

particulier ne caractérise le fonctionnement du Management Exécutif et la prise de décision incombe au Chief Executive Officer, qui en assume la responsabilité (1.4, 6.1, 9.1/1). Les décisions à proposer au Conseil ou qui portent sur des options déterminantes font l'objet d'un dialogue approfondi et constant entre le Président et le Chief Executive Officer. Le Conseil n'a pas jugé utile d'effectuer une répartition rigoureuse et mise par écrit des prérogatives respectives de chacun, estimant qu'un mode de fonctionnement souple était préférable en la matière (1.5, 6.6).

### • **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration comptait en 2015 deux femmes. La société entend augmenter progressivement la diversité des genres au sein du Conseil (2.1).

La société a fait le choix de ne pas fournir individuellement mais globalement le taux moyen de présence des Administrateurs aux séances du Conseil. Elle estime en effet que le fonctionnement d'un Conseil d'Administration est régi par le principe de la collégialité et qu'il ne convient dès lors pas d'individualiser le degré de participation des uns et des autres (2.8).

### • **Les Administrateurs**

Le Code recommande que chaque Administrateur non Exécutif n'exerce pas plus de cinq mandats dans des sociétés cotées. La nature de l'activité d'une société holding dont l'objet est précisément de détenir des participations dans d'autres sociétés et de les suivre au plus près, notamment par une présence à leur

Conseil d'Administration, rend l'application d'une telle limite peu souhaitable (4.5). La formation et l'évaluation des Administrateurs s'opèrent essentiellement au travers des contacts qu'ils entretiennent régulièrement avec le Président du Conseil et à l'occasion des demandes qu'ils peuvent adresser au General Counsel ou au Chief Executive Officer. L'activité très diversifiée d'une société holding, le professionnalisme et l'expérience des membres du Conseil justifient qu'il en soit ainsi. Le Conseil a entamé une première auto-évaluation en décembre 2015 au moyen d'un formulaire rempli par chacun et dont les résultats seront partagés avec le Conseil en 2016 (4.8, 4.11).

Le Conseil estime qu'une réunion annuelle des Administrateurs non Exécutifs destinée à évaluer leur interaction avec le Chief Executive Officer ne paraît pas utile, compte tenu de leurs contacts fréquents et des rapports du Comité des Rémunérations et des Nominations qui lui sont faits. Lorsque le Conseil est amené à délibérer sur des questions impliquant de façon spécifique le Chief Executive Officer, ce dernier est invité à quitter la séance (4.12).

\* **Les Comités spécialisés**

Le Code requiert que le Comité d'Audit se réunisse au moins quatre fois par an. Le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit de la société précise que celui-ci se réunit trois fois, dont une fois en présence de la personne chargée de coordonner la fonction d'audit interne. Ce rythme de réunions satisfait à ce jour la société, les membres du Comité d'Audit et l'ensemble de ses interlocuteurs naturels. En 2015, le Comité s'est réuni à quatre reprises (5.2/28).

Vis la taille de la société, le nombre réduit de son personnel et le dialogue constant entre tous les membres de celui-ci, le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier par

lequel le personnel de la société peut faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles dans l'élaboration de l'information financière. La société juge en outre que les contrôles mis en place lors de cette élaboration (respect strict des règles comptables, audit interne, audit externe, revue de la compliance, etc.) sont de nature à protéger la société de telles irrégularités (5.2/16).

Le Commissaire ne fournissant pas de services additionnels notables, il a été décidé de ne pas formaliser de politique à ce sujet (5.2/24). Lorsqu'il a rendu un rapport sur un dividende intérimaire d'une filiale ou sur la dématérialisation légale des titres, ou que des membres de son réseau ont été appelés à prester des services additionnels à l'étranger, il en a été fait rapport au Comité d'Audit et au Conseil.

## 2. Politique en matière de contrôle interne et de gestion des risques

### 2.1. ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La société publie son information financière traditionnellement au travers des rapports financiers annuels et semestriels.

Ceux-ci sont établis par le département comptable, revus par la direction et présentés au Conseil d'Administration par le Chief Executive Officer, après analyse et sur recommandation du Comité d'Audit.

Ils font l'objet d'un examen tant par la personne en charge du contrôle interne, qui coordonne l'audit interne, que par le Commissaire.

Ce dernier se réfère à ses usages et réglementations professionnelles pour s'acquitter de sa tâche. Les différentes vérifications opérées aux divers stades de l'établissement de l'information financière portent sur des sujets aussi variés que l'application des IFRS, les opérations significatives de la période, la consolidation, etc.

Elles sont effectuées notamment en s'inspirant du référentiel de contrôle interne COSO 1, adapté au

processus de reporting financier et revu par un consultant externe dans le cadre du plan annuel d'audit interne. L'ensemble des opérations et processus de vérification fait l'objet d'une documentation *ad hoc*.

### **2.2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE**

Sur le plan de la gestion des risques financiers, autrement qualifiés par la loi de «risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie», la Sofina a toujours adopté une politique à long terme. Elle ne recourt que de façon sélective et ciblée à des opérations de couverture de change ou de cours de bourse. Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont liés à l'évolution des marchés boursiers et, pour sa trésorerie, à l'évolution des taux d'intérêts. Pour ce qui est de ses investissements et obligations libellés en devises, la Sofina est exposée à la fluctuation de celles-ci par rapport à l'euro.

En ce qui concerne la gestion des risques en terme général, la société a mis en place une politique qui s'applique à tous les membres de son personnel. Cette politique, approuvée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit, a pour objectif de définir l'environnement de contrôle et d'identifier les risques, c'est-à-dire les événements susceptibles d'affecter, dans l'immédiat ou à plus long terme, la valeur intrinsèque de la société et celle de son action en bourse.

Cette politique présente la façon dont ces risques sont gérés afin d'aligner l'appétence pour le risque avec les objectifs de la société, tant au niveau stratégique, opérationnel, de fiabilité de l'information financière ou de conformité aux lois et aux règlements, ainsi que la manière dont cette politique est contrôlée en interne. La politique de contrôle interne et de gestion des risques est adaptée aux spécificités de

l'activité de holding financière de la Sofina, ayant essentiellement vocation à prendre des participations minoritaires à long terme dans des sociétés belges, européennes ou encore mondiales, actives dans des secteurs variés. Ces sociétés ont chacune leur propre politique de contrôle interne et de gestion des risques. Par ailleurs, la politique de la Sofina prend également en compte la taille réduite de la société, permettant ainsi une politique reposant essentiellement sur le dialogue et l'échange continu d'informations entre les membres de son personnel.

La politique d'investissement veille à maintenir une diversification du portefeuille. Au niveau du Private Equity, l'approche à long terme se traduit par une politique d'investissement régulière dans le temps sur base d'une sélection rigoureuse des équipes de gestion, alors que le récent pôle «Sofina Croissance» repose en grande partie sur le principe du co-investissement aux côtés d'investisseurs professionnels de confiance bien connus du groupe Sofina et investis dans les sociétés cibles.

### **3. Structure de l'actionariat**

La dernière déclaration de franchissement de seuil notifiée par Union Financière Boël s.a., Henex s.a., Société de Participations Industrielles s.a. et Mobilère et Immobilière du Centre s.a., la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés, date du 26 août 2015 et a été effectuée dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 dite de transparence.

Il résulte de la dernière déclaration que ces actionnaires, ainsi que Sofina s.a. elle-même, détenaient des actions de Sofina s.a. dans les proportions suivantes :

Union Financière Boël s.a. :	6.638.796	19,383%
Société de Participations Industrielles s.a. :	5.407.710	15,789%
Mobilière et Immobilière du Centre s.a. :	656.648	1,917%
<i>Sous-total :</i>	<i>12.703.154</i>	<i>37,089%</i>
Henex s.a. :	5.740.000	16,759%
Sofina s.a. :	478.638	1,397%
<b>TOTAL :</b>	<b>18.921.792</b>	<b>55,245%</b>

Les mêmes parties avaient déclaré en 2013 un franchissement de seuil passif, consécutif à la constatation de l'existence d'un consortium entre Société de Participations Industrielles s.a., Union Financière Boël s.a. et Mobilière et Immobilière du Centre s.a., à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Suite à ce franchissement de seuil, les sociétés consortiales ont signalé disposer d'un contrôle de droit sur Sofina (plus de 50% des titres conférant le droit de vote).

Les parties ayant introduit la déclaration ont stipulé qu'il n'y a de contrôle ni sur la Société de Participations Industrielles s.a., ni sur l'Union Financière Boël s.a., ni sur la société Mobilière et Immobilière du Centre s.a.

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre ces actionnaires ou d'autres qui pourraient entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote ni, en ce qui concerne ce dernier, de restriction plus générale issue de la loi ou des statuts. Les statuts ne contiennent par ailleurs ni catégories différentes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des Administrateurs qui ne soient pas reprises dans les chartes internes publiées et la société n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception d'une clause contenue dans l'émission d'obligations et warrants rendue publique le 4 septembre 2012, approuvée par l'Assemblée Générale ordinaire du 2 mai 2013. Les articles 523 et 524 du Code des sociétés n'ont pas trouvé à s'appliquer en 2015.

La Sofina détenait 625.409 actions propres au 31 décembre 2015 représentant 1,83% de son capital social.

#### 4. Composition et mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et des différents Comités depuis l'Assemblée Générale ordinaire du 7 mai 2015

Le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit :

- Sir David Verey CBE\* (*Chairman*)
- Dominique Lanckswert (*Vice Chairman*)
- Harold Boël (*Chief Executive Officer*)
- Nicolas Boël
- Jacques Emsens
- Laurent de Meeds d'Argenteuil
- Robert Peugeot\*
- Hélène Ploix\*
- Aniljit Singh\*
- Hanneke Smits\*
- Michel Tilmant\*
- Guy Verhofstadt\*

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé comme suit :

- Robert Peugeot\* (*Chairman*)
- Nicolas Boël
- Dominique Lanckswert
- Michel Tilmant\*
- Sir David Verey CBE\*

Le Comité d'Audit est composé comme suit :

- Hélène Ploix\* (*Chairman*)
- Jacques Emsens
- Hanneke Smits\*
- Guy Verhofstadt\*

\* Administrateurs indépendants.

## 9. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les Administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés aux actionnaires de référence de la société, soit ont été Administrateurs pour plus de trois mandats ou 12 ans.

Le Conseil d'Administration s'est formellement réuni à quatre reprises en 2015, avec un taux de participation moyen de 96%, comparable à celui de l'an dernier. Des réunions téléphoniques *ad hoc* ont en outre été organisées de façon ponctuelle au cours de l'année, afin de permettre aux Administrateurs disponibles de participer à des discussions informelles sur des opportunités d'investissement spécifiques. Le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations se sont respectivement réunis à quatre et trois occasions, avec un taux respectif de participation de 94% et 100%. Leurs activités sont exercées dans le respect du Code des sociétés et de leur Règlement d'ordre intérieur respectif.

Ainsi, le Conseil d'Administration est compétent pour, outre la supervision des tâches de ses comités internes et les responsabilités légales relatives à l'approbation des comptes annuels et semestriels, l'affectation des résultats, la publication des informations financières et la stratégie, les matières liées aux décisions d'investissement et de suivi des participations, les nominations et ressources humaines, la philanthropie ainsi que l'ensemble des décisions importantes liées à l'opérationnel (informatique, infrastructure, fiscalité, etc.).

En ce qui concerne le Comité d'Audit, il a traité en 2015 des questions diverses et variées liées à l'établissement des comptes annuels et semestriels, aux dépréciations durables, à l'établissement de l'information financière et des rapports de gestion, aux missions d'audit interne menées par des consultants externes sur l'application du référentiel COSO et sur la sécurité informatique, à la structure juridique du groupe, à l'exposition au change et à la hiérarchie des justes valeurs. Il s'est pour cela notamment appuyé sur les travaux du responsable du contrôle interne en

charge de la coordination de la fonction d'audit interne, de deux consultants externes mandatés pour les missions d'audit et du Commissaire. Les membres du Comité d'Audit ont réalisé à fin décembre 2015 une auto-évaluation de leur travail, dont ils rendront compte au Conseil d'Administration en 2016.

Pour ce qui est de sa composition, et conformément aux prescrits tant de l'article 526 *bis* du Code des sociétés que du Code 2009 de gouvernance d'entreprise, l'ensemble des membres du Comité sont non exécutifs et la majorité d'entre eux sont des Administrateurs indépendants : Mesdames Hélène Ploix, sa Présidente, et Hanneke Smits ainsi que Monsieur Guy Verhofstadt. Les membres de ce Comité ont les compétences requises en matière de comptabilité, d'audit et d'IFRS, acquises de par leur longue expérience notamment au sein de grandes entreprises financières et industrielles.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est quant à lui penché sur les questions habituelles ayant trait à l'établissement de la Déclaration de Gouvernance d'entreprise et du Rapport des rémunérations, à la rémunération fixe et variable du Chief Executive Officer, au solde de la rémunération du précédent Président Exécutif, à la politique de rémunération des «Autres Dirigeants», à leur rémunération fixe et variable ainsi qu'à l'intéressement à long terme des membres du Comité Exécutif et cadres sous forme d'options sur actions Sofina.

Il a également abordé en 2015 les conditions de nomination d'un nouveau membre de l'Executive Committee, Edward Koopman, les nominations et renouvellements de mandats au sein du Conseil ainsi que la composition de ses comités consultatifs, les tantièmes, l'auto-évaluation des travaux du Conseil par les Administrateurs, les conditions des plans d'options sur actions et, de façon approfondie, l'évolution possible des «Short Term Incentives» et «Long Term Incentives» en place.

Le Comité compte trois Administrateurs indépendants, Messieurs Robert Peugeot, Michel Tilmant et Sir David Verey CBE, dont le premier assure la Présidence du Comité. Le Comité s'est en partie fait aider par des consultants extérieurs dans l'exécution de ses tâches.

Chacun de ces Comités s'est acquitté de sa tâche en application et dans les limites de la charte interne régissant ses missions et fonctionnement. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation.

La Gouvernance d'entreprise définit les processus informels d'évaluation du Conseil d'Administration, des Administrateurs, du Comité d'Audit ainsi que du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la composition et les performances du Conseil et de ses Comités. De même, périodiquement ou en cas de réélection, une évaluation de la contribution et de l'efficacité de chaque Administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation se fait notamment sur la base des critères suivants, qui sont ceux également retenus lors de la nomination des Administrateurs :

- la compétence professionnelle en adéquation avec les besoins actuels et futurs de la société ;
- la probité et la bonne réputation ;
- l'indépendance de jugement ;
- l'esprit de collégialité ;
- l'intérêt pour la société et son développement.

Une auto-évaluation des travaux du Conseil d'Administration a en outre été entamée en 2015, dont les résultats seront partagés avec le Conseil en 2016.

Par ailleurs, le Conseil examine de manière permanente et informelle les performances du Management Exécutif ainsi qu'à intervalles

réguliers, la réalisation de la stratégie dans le respect de son appétence aux risques. Les travaux sur la stratégie avaient exceptionnellement été répartis sur trois réunions du Conseil d'Administration en 2014. Ils ont fait l'objet d'une révision en 2015 et seront repris en profondeur en 2016.

Il convient de rappeler que la société a mis en place un Code de Conduite qui s'applique à tous les Administrateurs ainsi qu'à tout le personnel de la Sofina. Il décrit notamment les règles applicables aux délits d'inités, aux manipulations de marché et aux conflits d'intérêts, ainsi que les sanctions y relatives. Par ailleurs, y sont reprises les mesures préventives adoptées par la société dans ce cadre ainsi que les règles applicables aux transactions des dirigeants. La mise en œuvre de cette politique a été audité en 2013 par un consultant externe et est supervisée par le Comité d'Audit.



# Rapport de rémunération

## 1. Procédure d'élaboration de la politique de rémunération des Administrateurs non Exécutifs et de fixation de la rémunération individuelle du Management Exécutif<sup>(\*)</sup>

La politique de rémunération suivie par la société est exposée au chapitre 4 de sa Charte de Gouvernance d'entreprise consultable sur le site internet de Sofina. Elle est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, qui la prépare et la revoit régulièrement avec, le cas échéant, l'aide d'un expert externe spécialisé.

Elle peut se résumer comme suit :

### **POUR LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS**

Les statuts de Sofina déterminent une enveloppe globale de tantièmes au Conseil d'Administration prélevée sur le montant des bénéfices annuels de la société à distribuer sous forme de dividendes et fixée depuis 2011 à 3% du montant net total de ces dividendes. Le Conseil décide de la répartition entre ses membres, en ce compris la rémunération des Comités du Conseil et les Administrateurs honoraires, selon un règlement particulier arrêté par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Ce dernier s'appuie sur les connaissances et l'expérience de ses membres, tant en Belgique que sur un plan international, pour examiner chaque année la pertinence du règlement en vigueur. Il peut, s'il le souhaite, faire appel aux

services d'un consultant externe spécialisé pour l'aider dans sa réflexion. Le Comité des Rémunérations et des Nominations est attentif à maintenir un niveau de rémunération des Administrateurs non Exécutifs suffisamment attractif pour intéresser des candidats de valeur, au niveau international.

### **POUR LE CHIEF EXECUTIVE OFFICER**

La rémunération du Chief Executive Officer est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations qui peut s'appuyer, lorsqu'il le demande, sur les recommandations formulées par un consultant spécialisé. La politique et le niveau des rémunérations sont périodiquement revus.

Chaque année, le Chief Executive Officer propose au Comité des Rémunérations et des Nominations une série d'objectifs pour l'exercice en cours et fait rapport sur les résultats qu'il estime avoir obtenu au regard des objectifs présentés pour l'exercice écoulé. Ces objectifs font l'objet d'une discussion et d'éventuels ajustements entre le Comité et l'intéressé. Ils portent généralement sur plusieurs années. Il peut s'agir ainsi d'une revue de la stratégie, de la réorientation d'une partie du portefeuille de participations, de la prise en considération de nouveaux marchés et/ou secteurs, de la mise en place de procédures améliorées pour la sélection des dossiers d'investissements ou leur suivi, d'améliorations opérationnelles voire encore de processus plus performants des mécanismes de contrôle et de gestion des risques, etc.

(\*) Le Management Exécutif se compose du Chief Executive Officer et des «Autres Dirigeants» qui, ensemble, forment l'Executive Committee.

Les options sur actions de la société sont une composante de la rémunération à long terme du Chief Executive Officer. Elles sont dès lors accordées annuellement et, sauf circonstance exceptionnelle, leur nombre est stable d'un exercice à l'autre.

#### **POUR LES « AUTRES DIRIGEANTS »**

Le Comité des Rémunérations et des Nominations examine la rémunération des « Autres Dirigeants » sous une double approche :

- la mesure des prestations de chaque bénéficiaire au cours de l'exercice (critères d'évaluation, objectifs, rencontre des objectifs). Les mécanismes de calcul, mis en place avec l'aide d'un consultant spécialisé, sont structurellement identiques à ceux appliqués pour le Chief Executive Officer et développés ci-dessous ;
- l'adaptation des rémunérations en fonction du résultat de ces mesures et en fonction des études salariales fournies par le consultant spécialisé à intervalles réguliers. Une telle étude avait été réalisée en 2014 pour l'ensemble des cadres et les membres du Comité Exécutif.

#### **2. Déclaration sur la politique de rémunération adoptée en 2015 et sur les critères des prestations appréciées au regard des objectifs pour ce qui concerne le Management Exécutif**

#### **POUR LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS**

Statutairement, les Administrateurs bénéficient de tantièmes correspondant à 3% des dividendes nets attribués. On en déduit au préalable les jetons de présence alloués aux membres des Comités spécialisés du Conseil.

Les Administrateurs non Exécutifs, à l'exception du Chairman depuis l'Assemblée du 2 mai 2014, ne perçoivent aucune autre rémunération mais

peuvent être défrayés des débours occasionnés par leur participation aux réunions du Conseil d'Administration. Le Chairman reçoit un double tantième et le Vice Chairman perçoit un tantième et demi.

#### **POUR LE CHIEF EXECUTIVE OFFICER**

La rémunération du Chief Executive Officer comporte trois parties : une partie fixe, une partie variable et des options sur actions Sofina.

Le Chief Executive Officer ne perçoit pas de tantième au titre de son mandat d'Administrateur chez Sofina.

La partie variable de la rémunération est plafonnée, sauf circonstance exceptionnelle, à 150% de la partie fixe. Elle est fonction de trois critères : l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la société et une appréciation par le Comité des Rémunérations et des Nominations de la contribution du Chief Executive Officer au cours de l'exercice, appréciation déterminée au regard d'objectifs individuels et collectifs définis annuellement.

La société ayant toujours privilégié une politique de long terme, les critères de performance retenus se réfèrent depuis de nombreuses années à la prise en considération systématique des trois exercices sociaux précédents pour ce qui concerne le premier critère ci-dessus et des précédents quatre exercices sociaux pour ce qui concerne le deuxième critère. Dans le système, les résultats d'une année particulière contribuent à déterminer la part variable de la rémunération durant les quatre années suivantes, et sont modulés par l'évolution de la performance de la société durant ces années.

Ces critères de performance sont examinés chaque année par le Comité des Rémunérations et des Nominations, au regard des objectifs qui avaient été définis pour l'exercice écoulé.

Le Chief Executive Officer fait rapport sur les résultats qu'il estime avoir obtenus au regard de ces derniers, à partir d'une note écrite défendue oralement. Le Comité délibère ensuite sans lui.

Le Chief Executive Officer reçoit également sur une base annuelle l'offre de souscrire, sauf circonstance exceptionnelle, un nombre stable d'options sur actions Sofina décidé par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations qui précède le premier Conseil d'Administration de l'année.

### **POUR LES « AUTRES DIRIGEANTS »**

La rémunération des « Autres Dirigeants » comporte, comme celle du Chief Executive Officer, trois parties : une partie fixe, une partie variable et des options sur actions Sofina.

La partie variable de la rémunération est plafonnée, sauf circonstance exceptionnelle, à un pourcentage de la partie fixe dépendant du niveau de séniorité de l'intéressé et allant de 75% à 100%.

Elle est fonction de trois critères : l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la société et une appréciation par le Comité des Rémunérations et des Nominations, sur recommandation du Chief Executive Officer, de l'action des « Autres Dirigeants » au cours de l'exercice, appréciation déterminée au regard d'objectifs définis annuellement.

Comme pour le Chief Executive Officer, les critères de performance retenus se réfèrent, depuis plusieurs années, à la prise en considération systématique des exercices sociaux précédents. Dans le système, les résultats d'une année particulière contribuent à déterminer la part variable de la rémunération durant les quatre années suivantes, et sont modulés par l'évolution de la performance de la société durant ces années.

Chaque année, les « Autres Dirigeants » proposent en début d'année au Chief Executive Officer une série d'objectifs pour l'exercice en cours et font rapport en fin d'année sur les résultats qu'ils estiment avoir obtenus au regard de ceux-ci. Ces objectifs font l'objet d'une discussion et d'éventuels ajustements entre le Chief Executive Officer et les intéressés. Ils portent généralement sur plusieurs années et dépendent de la fonction exercée. Lors d'un entretien tenu en fin d'année avec le Chief Executive Officer, les « Autres Dirigeants » défendent la réalisation de leurs objectifs, qui permettra alors au premier de présenter au Comité des Rémunérations et des Nominations sa recommandation en termes d'appréciation des prestations des « Autres Dirigeants ».

Certains cadres ont renoncé à une éventuelle rémunération variable et ont choisi de recevoir des options sur titres. Depuis 2014, la partie relative aux objectifs individuels est appréciée collectivement au regard des travaux et performances du Comité Exécutif jugés collégialement.

Les options sur actions de la société sont une composante de la rémunération à long terme des « Autres Dirigeants ». Elles sont dès lors accordées annuellement et, sauf circonstance exceptionnelle, leur nombre est relativement stable d'un exercice à l'autre. Elles sont offertes par le dernier Conseil d'Administration de l'année, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations statuant sur proposition du Chief Executive Officer.

En 2015, les « Autres Dirigeants » ont en outre bénéficié d'une prime brute de €1.200 payée à l'ensemble des membres du personnel suite à la réalisation de l'objectif fixé à tous dans le cadre du bonus collectif mis en place en application des conventions collectives 90 et 90 bis.

Il n'y a pas eu de modification importante de ces politiques de rémunération en 2015 par rapport aux exercices antérieurs. La société

réfléchit par ailleurs à la révision possible de la méthode de calcul de la partie variable de la rémunération de son Management Exécutif (« Short Term/Long Term Incentives ») ainsi qu'au système de pension en place pour mieux les accorder à la stratégie de l'entreprise.

3. Rémunération et autres avantages accordés directement ou indirectement par la Sofina et ses filiales aux Administrateurs de la société en leur qualité de membre du Conseil en 2015

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous, calculés en application des points 1. et 2. ci-dessus, représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales. Elles sont attribuées au cours de l'exercice proportionnellement à la durée du mandat exercé par chaque Administrateur durant l'exercice social précédent et à sa participation aux Comités du Conseil. Aucun avantage quelconque ne s'y ajoute, à

l'exception pour les Administrateurs venant de l'étranger qui le demandent, du remboursement des frais, principalement de transport et logement, occasionnés par leur participation aux réunions des Conseils et Comités. Les Administrateurs non Exécutifs ne reçoivent pas d'autre rémunération que les tantièmes, à l'exception depuis le 2 mai 2014 du Chairman, ni aucune option sur actions.

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 28 novembre 2014, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, d'octroyer une rémunération annuelle fixe au Chairman de €150.000.

Les jetons de présence aux réunions des Comités du Conseil sont fixés par séance à €3.500 pour les Présidents et €2.500 pour les autres membres. Ils sont prélevés sur l'enveloppe globale des tantièmes avant répartition de ceux-ci entre les Administrateurs.

Noms	Total en €
Harold Boët	-
Nicolas Boët	145.324,89
Jacques Emsens	147.824,89
Dominique Lanckswert	214.237,34
Laurent de Mees d'Argenteuil <sup>(1)</sup>	89.869,38
Robert Peugeot	148.324,89
Méline Plotk	151.824,89
Anahit Singh	137.824,89
Hanneke Smits <sup>(2)</sup>	94.869,39
Michel Tilmant	145.324,89
Sir David Verwey CBE <sup>(2)</sup>	283.149,78
Guy Verhofstadt	142.824,89
<b>Total</b>	<b>1.793.480,12</b>

(1) Depuis le 6 mai 2015.

(2) En ce non compris sa rémunération fixe annuelle.

#### 4. Rémunération des Administrateurs Exécutifs en 2015

Il n'existe pas au sein de la Sofina de « représentant principal » d'une quelconque catégorie de Manager Exécutif. En 2015, le seul Administrateur Exécutif était Harold Boël, Chief Executive Officer. Il a le statut social d'indépendant.

La rémunération individuelle de l'Administrateur Exécutif pour les prestations de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Montants (en € milliers)	Harold Boël	
	2015	2014 <sup>(1)</sup>
Rémunération brute fixe	522	527 <sup>(2)</sup>
Rémunération brute variable	791	791
Assurance groupe	100	99
Avantages en nature	5	6

Les assurances groupe en vigueur dans la société, du type « but à atteindre » et « contributions définies », sont les mêmes pour l'ensemble du Management Exécutif.

Les avantages en nature représentent les avantages liés aux voitures de société et aux aspects mobilité, ainsi que les interventions dans les frais de communication.

La seule modification particulière de ces rémunérations en 2015 par rapport à l'exercice précédent concerne le fait qu'il n'y ait plus qu'un seul Administrateur Exécutif suite au départ du Comte Goblet d'Alviella après l'Assemblée Générale du 2 mai 2014, pour lequel le solde de la rémunération due a été payé en 2015.

Ce dernier a par ailleurs touché en 2015 un solde lié à la gratification exceptionnelle approuvée en sa faveur par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2014. Ce solde s'élève à € 516.708.

#### 5. Rémunération des membres du Management Exécutif

Le montant global de la rémunération et des autres avantages accordés en 2015, directement

ou indirectement, par la Sofina ou ses filiales, aux sept membres de l'Executive Committee<sup>(3)</sup>, peut être ventilé comme suit :

Montants (en € milliers)	Management Exécutif	
	2015 <sup>(4)</sup>	2014 <sup>(4)</sup>
Rémunération brute fixe	2.507	2.358
Rémunération brute variable	2.027	1.920
Assurance groupe	641	543
Avantages en nature	33	33

La rémunération inclut tous les montants perçus dans les filiales consolidées.

Les autres avantages en nature représentent les avantages liés principalement aux voitures de société et aux aspects mobilité ainsi que les interventions dans les frais de communication.

Les assurances de groupe en vigueur dans la société, du type « but à atteindre » et « contributions définies », sont les mêmes pour l'ensemble du Management Exécutif.

#### 6. Nombre et caractéristiques clés des actions, options sur actions ou autres droits d'acquies des actions, accordés, attribués, exercés ou venus à échéance au cours de l'exercice social 2015

Aucun Manager Exécutif ne s'est vu attribuer d'actions ou de droits d'en acquies, autres que des options sur titres offertes en application de la loi du 26 mars 1999.

#### OPTIONS SUR ACTIONS ATTRIBUÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2015

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, a attribué au cours de l'année 2015, 82.500 options sur actions Sofina aux membres du Management Exécutif.

Le prix d'exercice correspond au plus bas de la moyenne des cours de clôture des 30 jours précédant l'offre ou celui de la veille de l'offre, conformément aux prescrits de la loi du 26 mars 1999.

(1) Avantages en nature compris.

(2) Edward Koenig a rejoint la société à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015. Il bénéficie depuis cette date d'un logement de fonction à Bruxelles, statut résident anglais.

(3) Edward Koenig a rejoint le Comité Exécutif le 1<sup>er</sup> avril 2015.

(4) Le Comte Goblet d'Alviella a quitté le Comité Exécutif à partir du 2 mai 2014, alors que Victor Coster l'a rejoint le 1<sup>er</sup> avril 2014.

## Options attribuées en 2015

Noms	Nombre	Date de l'offre	Date de 1 <sup>er</sup> exercice	Date d'échéance	Prix d'exercice
Harold Boël	30.000	02.04.15	01.01.19	01.04.25	95,17 €
Victor Casler	7.500	28.11.15	01.01.19	26.11.25	100,75 €
Xavier Corbay	7.500	28.11.15	01.01.19	26.11.25	100,75 €
W. de Bassompierre	7.500	28.11.15	01.01.19	26.11.22	100,75 €
François Gillet	7.500	28.11.15	01.01.19	26.11.25	100,75 €
Edward Koopman	7.500	02.04.15	01.01.19	01.04.25	95,17 €
	7.500	28.11.15	01.01.19	26.11.25	100,75 €
Marc Speeckaert	7.500	28.11.15	01.01.19	26.11.25	100,75 €

OPTIONS SUR ACTIONS DU MANAGEMENT EXÉCUTIF  
EXERCÉES OU VENUES À ÉCHÉANCE EN 2015

## Options exercées en 2015

Noms	Nombre	Date d'exercice	Prix d'exercice
Harold Boël	30.000	09.04.15	67,10 €
Victor Casler	700	23.01.15	68,08 €
Xavier Corbay	4.000	09.04.15	66,33 €
	7.500	09.04.15	68,08 €
	7.500	09.04.15	59,01 €
Wauthier de Bassompierre	4.500	10.04.15	68,08 €
	3.000	12.06.15	80,65 €
	2.000	17.07.15	66,32 €
	5.000	27.10.15	59,01 €
François Gillet	2.000	13.04.15	62,37 €
Marc Speeckaert	2.000	26.01.15	79,13 €
	2.500	07.04.15	79,13 €
	1.000	29.04.15	79,13 €
	3.000	30.04.15	49,68 €
	3.000	30.04.15	59,01 €
	1.750	15.07.15	79,13 €
	2.750	05.10.15	79,13 €

Ces exercices d'options ont fait l'objet de déclarations par les intéressés auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants.

Aucune option sur actions Sofina octroyée au Management Exécutif n'est venue à échéance en 2015 sans avoir au préalable été exercée.

## 7. Indemnités de départ, départ éventuel et droit de recouvrement

Aucune indemnité quelconque de départ, que ce soit sur une base conventionnelle, statutaire, réglementaire, légale ou autre, n'est prévue à l'échéance du mandat des Administrateurs, Exécutifs ou non, ainsi qu'en ce qui concerne les « Autres Dirigeants », à la fin de leur contrat de

travail, que ce départ soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal.

Il n'existe pas de droit au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'information financière erronée.

# Philanthropie

La Sofina a participé à la création en 2011 de la « Plateforme pour l'Éducation et le Talent » (« la Plateforme ») avec les sociétés Union Financière Boël s.a., Société de Participations Industrielles s.a. et Henex s.a.

Cette Plateforme, aidée par la Fondation Roi Baudouin (« FRB »), est gérée par un comité de suivi composé de représentants des fondateurs et présidé par un membre indépendant, Monsieur Jacques Levy-Morelle.

Dotée d'un budget annuel de €1 million contribué par les sociétés ci-dessus, la Plateforme a pour ambition, selon les termes de sa charte constitutive, de « soutenir l'émergence et le renforcement des talents soit par l'octroi de bourses spécifiques individuelles soit en soutenant des projets d'organisations engagées dans des objectifs comparables ».

Elle a pour cela identifié trois axes d'intervention qu'elle soutient depuis l'origine et dont elle a pour certains présidé à la création :

- 1° L'octroi de bourses à des étudiants issus d'universités belges afin de leur permettre de parfaire leur formation au sein d'une université étrangère de renom.

Ayant des critères de sélection stricts destinés à favoriser le soutien à des personnalités susceptibles, à leur retour, de faire profiter la société civile et/ou académique de leur rayonnement intellectuel, la Plateforme s'est associée, pour l'octroi des bourses 2015, à différents partenaires :

- la Belgian American Educational Foundation (« BAEF ») pour les bourses américaines. Six lauréats ont été retenus en 2015 ;
- le Fonds National de Recherche Scientifique (« FNRS »), au travers duquel la Plateforme a envoyé un étudiant en Inde et un autre en Chine ;
- la Fondation Fernand Lazard, parmi les candidats de laquelle la Plateforme a sélectionné un lauréat parti en Australie et un autre au Canada.

La Plateforme a pris une part active dans les procédures de sélection menées par ces trois institutions selon leurs standards d'exigences réputés. Parmi les dix boursiers choisis, on retrouve quatre Masters, trois doctorants, un MBA et deux spécialisations médicales.

La durée des séjours à l'étranger varie de six mois à un an, et le montant des bourses octroyées de €15.000 à €55.000 selon le type de formation suivie.

Choisis pour l'excellence de leur candidature et la richesse de leur personnalité, quelle que soit leur université d'origine, les études choisies ou la formation désirée, ces dix boursiers ont pour la plupart entamé le cursus en question à la rentrée académique de septembre 2015.

Ils représentent aujourd'hui la quatrième levée de boursiers sélectionnés depuis la création de la Plateforme qui aura soutenu sur la période non moins de 42 étudiants brillants.

*Alors que la « Plateforme pour l'Éducation et le Talent » fêtera en 2016 ses cinq années d'existence, elle a depuis sa création soutenu 42 étudiants universitaires, 68 artisans et 114 élèves du secondaire. Retrouvez le profil de la plupart d'entre eux sur le site de la Plateforme à l'adresse [www.SofnaBoel.be](http://www.SofnaBoel.be)*

2° L'octroi de bourses à de jeunes artisans belges talentueux dans l'optique de soutenir leur formation dans les métiers du patrimoine, en leur permettant de côtoyer les meilleurs professionnels et formateurs de leur discipline en Europe.

La Plateforme a décidé, après avoir rencontré de nombreux acteurs belges de terrain (organisations, corporations, fédérations, etc.) et s'être fait une idée des besoins spécifiques du secteur et du cadre dans lequel son initiative pourrait s'inscrire, de s'orienter avec l'aide de la FRB vers la voie du développement propre d'une procédure d'identification et de sélection d'artisans prometteurs. Elle a dès lors mis sur pied une procédure et un comité de sélection afin de recruter des artisans boursiers soutenus par des professionnels reconnus de la profession.

Vingt-cinq artisans ont bénéficié en 2015 de l'aide de la Plateforme, répartis comme suit :

- 10 boursiers ont été sélectionnés sur base de l'appel à candidatures traditionnellement organisé par la Plateforme via le site internet de la FRB. On retrouve parmi les métiers soutenus la peinture, la céramique, le soufflage de verre et la conservation des textiles.

- 3 jeunes ont bénéficié d'une formation spécifique dans le cadre d'un partenariat avec l'organisation Skillsbelgium afin de se préparer au mieux pour le championnat du monde des métiers qui s'est déroulé à Rio en 2015. Ils y ont défendu les couleurs de la Belgique dans les métiers suivants : menuiserie, ébénisterie et maçonnerie.

- 11 forgerons vont bénéficier d'une formation étalée sur trois ans donnée en partenariat avec l'association « Feu et Fer ». L'objectif de cette initiative est de sauver un métier jadis populaire en Belgique et sur le point de disparaître aujourd'hui.

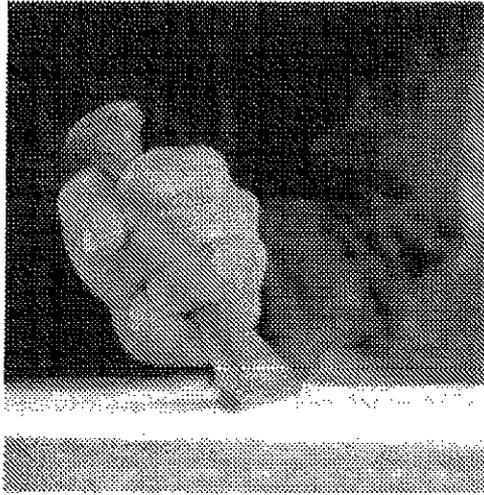
- 1 aspirant Compagnon du Devoir a été aidé afin de pouvoir réaliser « l'œuvre de maîtrise » devant clôturer son parcours initiatique.

Les bourses octroyées à chacun varient en général de €5.000 à €20.000, selon le type et la durée des stages. Ayant porté ce projet sur ses fonds baptismaux, la Plateforme a déjà aidé 68 artisans depuis sa création. L'objectif maintenant est de maintenir ses efforts en vue d'accroître sa notoriété, notamment au moyen de partenariats avec des acteurs de terrain partageant le souci de mettre en avant la formation de qualité des artisans belges des métiers du patrimoine.

3° « Boost pour les talents » : Aider à la réussite de la transition entre l'école secondaire et l'enseignement supérieur ou universitaire pour des élèves issus de milieux sociaux précarisés.

Afin de développer ce troisième axe de sa politique philanthropique, la Plateforme s'est inspirée d'initiatives étrangères telles que « IntoUniversity » ou « Start-Stiftung » qui elles-mêmes ont incité la FRB à lancer en 2011 le projet « Boost ». Ces différentes initiatives ont en commun de chercher à augmenter le taux de réussite scolaire et universitaire chez les

## 11. PHILANTHROPIE



Tailleur de pierre



Etancheur

jeunes dont le milieu social ne favorise pas toujours une telle réussite.

Le projet « Boost pour les Talents » vise à sélectionner annuellement sur Anvers et Liège une quinzaine d'élèves de 4<sup>ème</sup> secondaire choisis pour leur potentiel, que la Plateforme s'engage alors à suivre pendant quatre ans jusqu'à la réussite de leur première année du cycle supérieur de type long. Un programme d'activités et de suivi est mis sur pied, destiné à permettre aux lauréats de renforcer, avec l'aide d'un coordinateur spécialisé, leurs connaissances, compétences et ouverture d'esprit nécessaires à un parcours universitaire. Des objectifs précis sont établis en fonction du stade de développement de l'élève :

- Année 1 : connaissance de soi et méthode de travail
- Année 2 : découverte des métiers et maîtrise de la langue
- Année 3 : tremplin vers l'enseignement supérieur et ouverture sur les mondes
- Année 4 : réussite de la première année supérieure

Les élèves bénéficient en outre de facilités spécifiques (PC, internet, abonnements, etc.) ainsi que d'une bourse financière mensuelle. Il est demandé à leurs parents de s'intéresser au maximum aux activités des enfants.

La Plateforme a suivi à ce jour 114 élèves dans le programme, dont les plus âgés arrivent aujourd'hui au terme du premier cycle de quatre ans.





Numéro d'entreprise : BE 0403.219.397

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA  
SOCIETE SOFINA SA  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

**Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société SOFINA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.935.485 KEUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 114.880 KEUR.

*Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en oeuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit.

**Numéro d'entreprise : BE 0403.219.397**

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société SOFINA au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

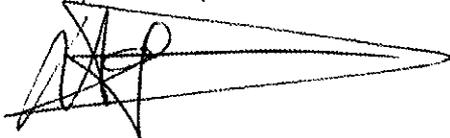
L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Bruxelles, le 24 mars 2016

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL  
Commissaire  
représentée par



Xavier Doyen